

Délibération n°2024-07-16-10-CA

Relative à l'autorisation de vente de l'ensemble immobilier « Saint-Pierre »

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 16 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2023/01/24-08-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant constatation d'inutilité, désaffectation et déclassement de l'ensemble immobilier « Saint-Pierre »,

Considérant que l'ensemble immobilier « Saint-Pierre » situé dans la commune d'Aix-en-Provence a été entièrement libéré par l'Institut régional du travail (IRT) et a été jugé inadéquat avec les missions d'enseignement et de recherche d'Aix-Marseille Université,

Considérant que l'ensemble immobilier faisant l'objet de la présente délibération fait partie du domaine privé d'Aix-Marseille Université,

Après en avoir délibéré,

Article 1er

AUTORISE la vente de l'ensemble immobilier « Saint-Pierre » (parcelle BL n°35 et de l'ensemble des bâtiments).

Article 2

AUTORISE le Président d'Aix-Marseille Université à signer l'ensemble des actes notariés afférents à cette vente.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (24 pour, 3 contre et 4 abstentions).

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 23 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **26 JUL. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **26 JUL. 2024**